



Éditorial

Chers Pierrus,

Vous trouverez dans ce numéro «Arvillard Info» un article qui vous rendra compte de la gestion financière de la commune pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que le budget 2009. Je ne reviendrai pas sur ce compte rendu détaillé mais souhaite en préambule souligner quelques points particuliers :

- Tout d'abord, notre taux de subvention pour tous les travaux d'investissement passe de 32 à 30% dès cette année. Cette diminution sera une charge supplémentaire que nous devons supporter en autofinancement. La réforme en cours des aides aux collectivités menée par le Département vise, d'une part, à revoir toutes les lignes classiques d'attribution de subventions et d'autre part, à intégrer à enveloppe départementale constante, les obligations que les collectivités devront mener en respect à la loi Grenelle 2. Rien, à cet instant, n'est précisément défini mais le projet de réforme ne sera pas sans conséquence pour les collectivités.
- Vous pourrez ensuite voir que notre taux d'endettement communal par habitant confirme que notre forêt pèse lourdement sur notre capacité au «recours à l'emprunt» puisque nous approchons du seuil fatidique des 20 %. La gestion à laquelle nous apportons tout notre soin se doit d'être encore plus rigoureuse et organisée. Chacun comprendra que la ressource financière forestière est plus que jamais difficilement «prévisible» face aux multiples aléas que nous connaissons.

- Enfin, je souhaite revenir sur les taux d'imposition aux ménages. Votre Conseil Municipal a, dans un contexte de crise, maintenu pour 2009 une fiscalité identique à celle de 2008. La seule variation que vous pourriez noter dans le montant de l'impôt communal concerne l'augmentation des bases d'imposition. Ces dernières ne sont malheureusement pas de la responsabilité de vos élus mais un élément de calcul imposé par les services des impôts.

Dans un autre registre, notre groupe scolaire est menacé de fermeture d'une classe. Grâce aux actions menées, c'est un blocage de poste qui vient d'être annoncé, la décision finale de maintien ou de fermeture de classe devant être validée fin juin en fonction du nombre d'élèves inscrits. Nous gardons encore un espoir pour la rentrée prochaine. J'insiste donc vivement sur l'importance de l'enquête en cours concernant les enfants nés en 2006, 2007 et même 2008 qui viendront grossir les rangs des rentrées prochaines. Je vous remercie de bien vouloir contribuer par votre réponse au maintien de notre cinquième classe.

Pour terminer sur une note réjouissante dans le contexte actuel, je tenais à saluer les forces dynamiques du village et l'œuvre des associations, volontaires et bénévoles. Bref, l'ensemble des réalisations qui animent notre village à destination de tous et où chacun a plaisir à se retrouver pour partager un moment de convivialité. Arvillard est très souvent cité à l'échelle du Canton comme exemple, je m'en réjouis en tant que premier magistrat, mais je sais que cette reconnaissance est le fruit de votre investissement.

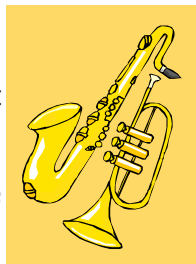
Merci à vous tous.

François Cuchet

Vie communale

Commémoration du 8 mai :

Cette année, la commémoration commencera à 10h15, Place Saint Roch, avec l'Harmonie Union de La Rochette, puis Place du monument aux morts. Un pot de l'amitié suivra, à la Salle polyvalente.



«Quand le soleil a rendez-vous avec la lune»

Charles Trenet ne savait pas que c'était possible à Arvillard ; et pourtant c'est arrivé quand les enfants de l'école sont allés rendre visite à la Mairie, ce mardi de Carnaval. Quel beau travail !

AFPS :

Tout le personnel municipal a suivi une formation initiale de secourisme, validée par l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) ; ceci leur permet, en attente des spécialistes médicaux, d'avoir les premiers réflexes de gestes, d'attitudes, d'alerte et de protection, d'éviter les suraccidents et erreurs de manipulation.



Carnaval



Dimanche 5 avril, chassant la grisaille de ce long hiver, Arvillard a fait son carnaval sous le soleil !

Les chars ont été réalisés avec brio : une bande de joyeux Schtroumfs a pu à loisir admirer Miss Arvillard et ses dauphines aux costumes chatoyants, tandis que ZCircus accueillait les plus jeunes sous son chapiteau aux tons colorés et que des extra-terrestres arrivés tout droit de La Chaz, jouaient les envahisseurs bien sympathiques !

Le fidèle petit train d'Arvillard était bien sûr de la fête, pour la joie des enfants et même des plus grands !



De nombreux Pierrus ont défilé, certains déguisés avec beaucoup de talent ou de fantaisie, d'autres non, mais tous ont participé dans un esprit de réelle convivialité.

Après deux tours du village et de nombreuses rencontres d'habitants ou visiteurs séduits, la journée s'est terminée à Champ Soleil autour de la traditionnelle faille.

Merci aux membres du Comité des Fêtes qui organisent chaque année cette manifestation, préparent un char, les fameuses bugnes et assurent la sonorisation et l'indispensable buvette de cet après-midi festif.



Patrimoine

Sur les traces de notre passé.....

La commission Patrimoine vient de reprendre un travail de tri et de classement des archives communales. Pour compléter cette recherche nous lançons un appel à toutes les personnes qui possèderaient des témoignages de notre patrimoine local : photos, actes, cartes postales, lettres, livres, documents oraux (enregistrements de personnes disparues, chansons...).

Tous les documents relatifs aux édifices, aux bassins, aux croix, aux chapelles, à la mine du Molliet, aux activités agricoles, artisanales, aux moments festifs.....seront les bienvenus

Chaque pièce sera examinée, reproduite et l'original sera rendu à son propriétaire dans les meilleurs délais.

Si vous avez des éléments à proposer vous pouvez contacter un des membres de la commission ci-dessous :

Marie Bouclier (La Terre Sainte)

Daniel Dupuis 04 79 65 38 62

Marie Thérèse Flaven Micallet 04 79 25 76 70

Maryse ou Jean-Michel Mérieux 04 79 25 76 03

Martine Selva 04 79 69 66 08

Marie-Jeanne ou François Vincent 04 79 65 35 19

Merci d'avance pour vos recherches !

Portes ouvertes

du site minier et hydraulique du Joudron

Un après-midi découverte de ce site aura lieu

samedi 25 avril de 14 h à 16 h 30.

Plusieurs ateliers sont prévus sur le site (mine, four à griller, moulins, prise d'eau), animés par : un représentant du Musée du Grand Filon de Saint-Georges-d'Hurtières, M. VOISENON des Amis du Musée d'Alleverd, un responsable de la prise d'eau et des membres de Bien Vivre en Val Gelon.

Rendez vous à 14 h place du Molliet.

N'oubliez pas vos bottes et vêtements chauds.



APERÇU DE LA FLORE D'ARVILLARD

Le territoire de la commune d'Arvillard présente une flore d'une grande diversité :

- en raison de son étagement du collinéen à l'alpin,
- par sa situation sur les pentes ouest du massif de Belledonne qui lui assure une bonne pluviosité,
- et par sa formation géologique qui va des schistes du Mont Pezard aux sommets cristallins des Grands Moulins et des Férices.

Son paysage a été modelé par les glaciers dont le Mt Pezard témoigne.

Sorte de verrou au carrefour des vallées, il a été raboté visiblement par le passage de ceux-ci sur ses pentes Sud-Ouest Nord-Ouest où la forêt de feuillus s'est développée ; le Sud et l'Est restent encore majoritairement occupés par les prairies et le taillis qui gagne suite à la déprise agricole.



Sur ces deux zones, une quinzaine de sortes d'orchidées se mêlent aux plantes des sous-bois, souvent en lisière, et à celles, bien connues, des plantes fourragères si colorées en juin.

On peut aussi y noter quelques fleurs peu fréquentes dans notre région et donc tout aussi protégées que le sont les **orchis**. Ce sont : le lys martagon, l'hellébore viridis, l'ornithogale nutans appelée aussi "étoile de Bethléem".

Dans la vallée du Bens, outre une colonie remarquable de nivéoles sur ses berges, on a pu y voir la tofieldie et la tozzia alpina, plantes d'altitude et de milieux humides sans doute descendues avec les eaux de ruissellement.

Au-dessus, le cirque des Férices nous réserve des surprises avec des plantes en coussinets comme l'androsace des Alpes habituellement à l'étage nival, il est vrai qu'un vestige de glacier y reste accroché pour combien de temps encore... ?

A Val Pelouse, il faut noter en juin, la luxuriance des **rhododendrons** sur les pentes les moins ensoleillées où leur succèdent, à la fin de l'été les bouquets bleus de la **gentiane asclépiade**.



Fin juin, début juillet, il faut aller voir la coulée d'or des anémones soufrées sous le Col de la Frèche !

Faut-il enfin parler des **myrtilles** et des **airelles** qui rassemblent tant d'amateurs de tartes et de confitures parfois venus de loin...



SECTION BOTANIQUE "BIEN VIVRE EN VAL GELON"

Programme 2009

Les sorties s'effectuent le samedi en matinée en fonction du lieu fixé. Pour les sorties à la journée, apporter un pique-nique.

Rendez-vous : Place de la Madeleine à la Rochette (sauf autre indication)*

Les déplacements se font en voitures particulières.

Les participants devront avoir réglé leur cotisation à B.V.V.G. pour pouvoir bénéficier de l'assurance.

AVRIL :

- **13 avril** (lundi de Pâques) : Sortie plantes comestibles avec Catherine Alaphilippe.

Journée. Départ : 9 h. Villard-Sallet, parking de la mairie (*apporter panier, couteau, carnet crayon...*)

Participation : 5 € (*pour le repas*)

25 avril : échange de plantes vivaces à Arvillard, place Saint-Roch, de 9 h à 13 h.

MAI :

- **2 mai** : Ornithogale Nutans (étoile de Bethléem) et chemin du Joudron, départ à 8 h 30

- **16 mai** : Plantes médicinales (lieu à déterminer... attendre affiche)

- **17 mai** : Fête de la Nature... Marais du Pontet avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie, la Communauté de communes et B.V.V.G. Ateliers divers.

- **30 mai** : Le Chapotet (anémones souris). **Journée.** Rendez-vous à 8 h Place de la Madeleine
Départ Prodin : 8 h 15 (montée à Prodin en voiture.)

JUIN :

- **7 juin** : Vallée du Bens. **Demi-journée.** Départ à 8 h. Place St Roch à Arvillard

- **6 et 7 juin** : FLORALIES de Montmélian

- **13 juin** - Marais du Pontet, de Montendry, des Etelles... **Journée.** Départ à 8 h., place de La Madeleine.

- **20 juin** : - Anémones soufrées, Val Pelouse, journée. Départ 8 h



Pour toutes sorties : bonnes chaussures, bâtons, sac à dos, lunettes de soleil, livres de botanique, carnet, crayon, appareil photo....

Il est demandé à chacun de signaler sa participation à la sortie pour s'assurer que celle-ci a bien lieu et pour permettre d'organiser les déplacements en téléphonant la veille à :

Marie-Jeanne VINCENT Tel : 04.79.65.35.19.

Ski à l'école



Au ski alpin

Du 9 au 20 mars, 60 enfants du CE1 au CM2, répartis dans 3 classes, ont bénéficié d'un cycle de 6 journées de ski alpin (cinq au Collet d'Alleverd et une à Saint François Lonchamp).

Cette initiative a été possible grâce à :

- l'implication des maîtresses : Patricia, Hélène, Isabelle et Chantal ;
- l'apport de 19 encadrants bénévoles dont 13 retraités (encadrant au CTMR, enseignant, sympathisant de l'école d'Arvillard, Pierrus), des parents d'élèves, des Pierrus non parents d'élèves et non retraités.

Pour clôturer le cycle, une sortie USEP a eu lieu à Courchevel le 25 mars pour les très bons skieurs.

Aux épreuves proposées par équipes de 4, nos skieurs ont pu s'essayer au slalom, border cross, kilomètre lancé, saut, ski syncro et à un test de sécurité, prudence sur les pistes. François Cuchet, Maire et Conseiller Général était de la sortie. Il a pu ainsi participer à la remise des prix en fin de journée à la patinoire de Courchevel.

Les 3 équipes Pierrues engagées se sont classées 4e, 6e et 7e sur 23 équipes de vallée.



Au ski de fond

Durant le mois de mars 2009, les élèves de GS et CP de l'école ont participé à 6 sorties de ski de fond, au foyer de fond du col du Barrioz.



Quelques impressions des fondeurs en herbe

- *J'aime quand on monte dans le car, quand on goûte dans la neige et quand on fait du ski dans la poudreuse.*
- *Il y avait plein de neige*
- *La neige était bonne, on a bien skié.*
- *On a appris à faire du chasse-neige et à monter en escalier.*
- *On a fait du hors piste.*
- *J'ai bien aimé quand on a fait vite sur les rails.*
- *Ce que j'ai bien aimé, c'est quand on faisait des virages et de la trottinette.*
- *J'ai bien aimé quand on a fait la course.*
- *J'ai bien aimé quand on a été avec le moniteur.*
- *J'ai bien aimé quand j'ai fait les étoiles.*
- *J'aimais quand on a fait un relais, quand on a descendu la pente sans bâtons.*
- *La dernière fois qu'on est allé au ski on avait un moniteur. Il nous a amené dans la forêt.*

Un grand merci à tous les parents et bénévoles qui nous ont accompagnés, à la Municipalité et à l'Amicale Laïque pour l'aide au financement de ces deux projets ski et au Conseil Général qui a pris en charge les forfaits de Saint François Lonchamp.

Accueillir un enfant pendant les vacances

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant de 6 à 11 ans, accueillez le cet été pendant une durée de 3 semaines ! En ouvrant votre maison, vous partagerez une rencontre humaine bénéfique pour cet enfant, sa famille et la vôtre. Pour en savoir davantage et en parler, venez rencontrer le secours catholique le samedi 25 avril à 14H30, 297 rue de la Martinière à Bassens.

Renseignements :

Téléphone : 04 79 60 54 00

mail : sc-chambery@secours-catholique.org

Site web : www.secours-catholique.org

Le Secours populaire propose aussi de nombreuses actions pour offrir des vacances aux enfants, aux familles et aux personnes seules. Tout d'abord, les enfants peuvent être accueillis dans des familles de vacances, des centres aérés ou des centres de vacances... Il existe également des bourses pour les jeunes et les familles. Des partenariats sont organisés avec des structures de vacances pour les accueillir. Pour tout renseignement, contacter :

Secours Populaire Français
7 Rue du Chardonnet
73000 Chambéry

Tél : 04 79 33 43 59
Fax : 04 79 85 74 33
contact@spf73.org

Information du Conseil général à relayer auprès des personnes âgées de la commune : Des sociétés de téléalarme (Homeveil, I.Assistance, DDREA Assistance...) effectuent du démarchage téléphonique au domicile des personnes âgées en se recommandant du Conseil général, en vue de leur faire souscrire un contrat dont la durée peut aller jusqu'à 48 mois.

En aucun cas, le Conseil Général de la Savoie n'a mis en œuvre cette procédure qui relève de démarches frauduleuses.

Le Conseil en bref

Il est possible de consulter la version complète du compte-rendu de chaque Conseil Municipal sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Séance du Conseil Municipal du 27 février 2009

Le Conseil après en avoir délibéré,

Dit qu'il sollicite le Conseil général pour une subvention pour les travaux de déversoirs d'orage.

Dit qu'un devis doit être fait pour la rampe d'accès aux handicapés à l'église et **donne son accord** pour demander une subvention au Conseil Général.

Approuve l'achat d'une armoire ignifugée pour préserver les archives d'état civil.

Donne son accord pour l'avancement au grade d'adjoint techniques 1^{ère} classe de deux agents.

Donne son accord pour l'avancement au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe d'un agent.

Prend acte de dispositions d'application du plan de relance de l'Économie (fond de compensation TVA) et **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention avec le représentant de l'État concerné.

Accepte l'adhésion de la Commune à l'A.S.A.D.A.C Territoire (*Agence Savoyarde d'Aménagement, de Développement, et d'Aide aux Collectivités*).

Adopte les propositions concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public (réseaux publics de transport et de distribution d'électricité).

Dit qu'il soutient avec vigueur les communes forestières et **autorise** Monsieur le Maire à adresser la délibération à Monsieur le Préfet de Savoie, au Ministre de l'Agriculture et à la Fédération Nationale.

Adopte le projet de restauration collective pour les élèves scolarisés à Arvillard dès la rentrée 2009-2010 et donne son accord pour les tarifs délibérés le 18 décembre.

Donne son accord à la demande d'extension d'installation pour l'activité de production de la Cartonnerie de La Rochette et souhaite obtenir le résultat de l'enquête publique.

Accepte l'adhésion de la commune au périodique « Fonction Publique Territoriale »

QUESTIONS DIVERSES :

- Déménagement des services de contributions directes à Chambéry.

- Journée d'intérêt général pour des jeunes ayant commis des dégradations.

- Embauche de 3 jeunes de 17 à 18 ans pour 15 jours durant l'été 2009.

- Nouvelle réglementation relative aux extensions de lignes avec ERDF.

Séance du Conseil d'Administration du CCAS du 10 mars 2009

Le Conseil après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2008 **et arrête** le résultat.

Vote le budget primitif de 2009.

Accepte le principe d'aide aux familles pour le Centre de loisirs de La Rochette et la restauration collective ; toute demande sera examinée par le Conseil d'Administration.

Imprimé en 400 exemplaires sur papier recyclé

Et si nous parlions chiffres ! Arvillard info n°8 - Avril 2009

Les comptes de 2008 ainsi que le budget 2009 ont été votés lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2009. Vous trouverez dans cet article les comptes de 2008, le budget de 2009, et quelques ratios qu'il est important d'avoir à l'esprit.

Quelques précisions au préalable :

Les comptes ou les budgets sont organisés en 2 grands thèmes :

- le fonctionnement
- l'investissement

A l'intérieur de chacun d'eux, nous avons les dépenses et les recettes.

Le compte ou budget de fonctionnement, comme son nom l'indique, permet à la commune de fonctionner, comme par exemple assurer la gestion des bâtiments communaux, la gestion du personnel communal L'excédent entre les recettes et les dépenses est transféré sur le compte d'investissement.

Le compte ou budget d'investissement permet à la commune de se développer. On retrouve principalement les travaux d'assainissement, la réfection complète de routes, les dépenses d'exploitation de la forêt, etc..

1) COMPTES DE 2008.

1.1) Comptes de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses se sont élevées à 631 914€ pour un budget de 680 460€.

Commentaires :

- Le montant des intérêts des emprunts (principalement la forêt) pour un total de 100 083€,
- Le coût de l'énergie (EDF, fuel, gasoil) pour un total de 47 994€.

En ce qui concerne les intérêts, ceux-ci représentent quasiment 16% des dépenses totales, ceci est dû à l'emprunt fait en 2000 pour acquérir la forêt de St Hugon. Pour ce qui est de l'énergie, cela nous conduit à avoir une réflexion sur les économies liées aux énergies renouvelables.

Recettes

Les recettes se sont élevées à 984 337€ pour un budget de 787 239€.

Commentaires :

- Les ventes de bois se sont élevées à 410 684€ *, pour un budget de 216 000€, c'est ce qui explique le dépassement,
- Les taxes (habitation, foncier et professionnelle) s'élèvent à 285 405€, dont la moitié concerne la seule taxe professionnelle,
- Les dotations de l'état s'élèvent à 197 737€.

** Les ventes de bois sont très élevées en 2008, car il y a eu les ventes habituelles plus celles de la coupe à câble. En temps normal, elles oscillent entre 200 000 et 250 000€.*

On constate que les communes ont de plus en plus de responsabilités à assumer, mais que l'état n'augmente pas ses dotations en rapport, ce qui pose le problème des ressources.

1.2) Comptes d'investissement

Dépenses

Les dépenses se sont élevées à 314 932€ pour un budget de 816 700€.

Tous les travaux n'ont pu être réalisés c'est ce qui explique la différence entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles.

Recettes

Les recettes s'élèvent à 247 561€ pour un budget de 596 668€.

Commentaires :

- Apurement des déficits antérieurs pour 164 000€, cette somme provient de l'excédent du budget fonctionnement,
- Remboursement de la TVA pour 28 454€,
- Subventions de la Région, du Conseil général pour 52 587€. Le taux de subvention du conseil général est de 32% du montant hors taxes des travaux, ce qui veut dire que nous devons financer les 68% restants.

2) BUDGET 2009.

Présentation en dépenses et recettes des principaux postes des comptes de fonctionnement et investissement, ainsi que la ventilation du budget par grands secteurs :

2.1) Compte de fonctionnement

	dépenses		recettes
personnel (charges comprises)	277 070 €	bois	152 951 €
intérêts des emprunts	98 069 €	Taxes (habitation, foncier..)	301 839 €
entretien et maintenance	50 702 €	dotation de l'état	199 557 €
énergie chauffage éclairage	42 730 €	locations immeubles	19 700 €
frais de garderie ONF	39 113 €	divers	63 042 €
taxes foncières de nos bâtiments et terrains	29 100 €		
école (fourniture, transport) et secondaire	27 090 €		
indemnités élus (charges comprises)	26 200 €		
service incendie	21 000 €		
repas cantine	15 600 €		
entretien (routes, bâtiments..)	13 450 €		
colis de Noël, cérémonies	11 419 €		
assurances	9 150 €		
divers	52 176 €		
<i>sous-total</i>	<i>712 869 €</i>	<i>sous-total</i>	<i>737 089 €</i>
excédent de fonctionnement pour 2010	72 326 €		
virement pour équilibre des investissements	347 322 €	excédents années antérieures	395 428 €
TOTAL	1 132 517 €		1 132 517 €

Commentaires :

Le sous total des dépenses est de 712 869€ contre une dépense réelle de 631 914€ en 2008. La différence provient essentiellement de :

- Repas cantine collective pour 15 600€,
- Frais ONF dépassement de 19 000€ gestion de notre forêt (la base étant les ventes de l'année précédente),
- Entretien de la forêt pour 20 000€ (parcellisation, entretien chemins forestiers, renvoi d'eau, etc.,)
- Le reste étant les variations logiques d'une année sur l'autre.

Dans les recettes, vous pouvez noter que les ventes de bois ne sont que de 153 000€ contre les 410 000€ en 2008, du fait que nous n'avons pas de coupe à câble cette année, que nous n'avons que 3900m³ à la vente alors qu'habituellement nous en avons environ 5000m³ et que nous avons intégré l'impact de la tempête du sud-ouest sur les prix de vente et les volumes des bois.

2.2) Compte d'investissement

	dépenses		recettes
pistes forêt, pont st Bruno	157 166 €	remboursement de TVA par l'état	90 421 €
école	102 563 €	subvention Conseil général, région, état	123 183 €
voiries	84 055 €	divers	8 876 €
exploitation forêt (bûcheron, débardeur, etc)	63 438 €		
Village (columbarium, bassin Chavanne, etc..)	50 373 €		
remboursement des emprunts (forêt, matériel)	42 507 €		
révision PLU	27 920 €		
maîtrise d'œuvre tranche n° 3 d'assainissement	16 266 €		
cantine	9 025 €		
divers	16 489 €		
<i>sous-total</i>	<i>569 802 €</i>	<i>sous-total</i>	<i>222 480 €</i>
		dotation provenant du budget fonctionnement	347 322 €
déficits investissements années antérieures	205 116 €	affectation résultat compte investissement	205 116 €
TOTAL	774 918 €		774 918 €

Commentaires :

- gros effort sur la forêt, afin de permettre le débardage du bois (création de pistes et rénovation) et remise en état du pont de st Bruno qui s'était affaissé lors des crues de 2007,
- l'école avec la création de la 5ème classe,
- le remboursement des emprunts, il ne s'agit là que du capital, les intérêts étant dans le fonctionnement,
- le remboursement de la TVA est très important par rapport à 2008, car nous avons demandé à bénéficier du remboursement anticipé de la TVA, au titre de la relance voulue par l'Etat.

2.3) Ventilation du budget par grands secteurs

Synthèse des budgets pour 2009		
	Dépenses	Recettes
Budget général (fonctionnement)	1 132 517	1 132 517
Budget général (investissement)	774 918	774 917
budget assainissement (fonct)	54 165	54 165
budget assainissement (invest)	58 101	58 100
Total	2 019 700	2 019 700

DONT	Ecole		Péri scolaire		Forêt	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général (fonctionnement)	105 163	8 420	61 848	34 575	165 829	164 015
Budget général (investissement)	102 563	0	9 025	0	238 403	78 508
Total	207 726	8 420	70 873	34 575	404 232	242 523

On peut donc voir ci-dessus le coût de chaque grande activité, avec ses dépenses et ses recettes propres.

3) RATIOS.

3.1) La dette par habitant : c'est la part d'emprunt en € par habitant qui reste à rembourser.

	montant € par habitant			
	2 006	2 007	2 008	2 009
nombre d'habitants	718	718	718	824
endettement arvillard	2 241	2 323	2 265	1 922
endettement avec 718 d'habitants	2 241	2 323	2 265	2 205
endettement département	1 652	1 697		
endettement région	794	833		
rapport endettement entre Arvillard et département	1,36	1,37		

Nous constatons, à la lecture de ce tableau, que l'endettement d'Arvillard oscille autour des 2250€, alors que celui du département est à 1700€ et la région à 800€. Ceci est dû à l'emprunt fait pour l'acquisition de la forêt en 2000.

3.2) Le taux d'endettement : c'est le rapport entre le montant des remboursements des emprunts et les ressources de la commune. Le taux maximum à ne pas dépasser est de 20%.

	2 006	2 007	2 008	2 009
Sans la forêt				
Annuité de remboursement	0,00	20 160,00	26 875,00	26 875,00
Recettes impôts, DGF hors forêt	527 000,00	510 000,00	500 000,00	500 000,00
Taux d'endettement d'Arvillard	0 %	4 %	5 %	5 %
Avec la forêt				
annuité de remboursement avec la forêt	113 700,00	133 860,00	140 575,00	140 575,00
recettes avec la forêt + divers	733 000,00	806 000,00	980 000,00	723 000,00
Taux d'endettement d'Arvillard avec forêt	16 %	17 %	14 %	19 %

4) CONCLUSION.

Nous constatons que sans la forêt nous sommes à un taux de 5%, ce qui est bien, mais qu'avec son emprunt nous frôlons la limite maxi. C'est ce qui explique la nécessité d'une gestion rigoureuse avec vision pluriannuelle des budgets qui nous permettra de nous maintenir sous cette barre des 20% et d'éviter ainsi un endettement trop important.

C'est la raison pour laquelle vos élus, soucieux d'utiliser à bon escient l'argent public, doivent encadrer de manière structurée toutes les dépenses communales en investissant sur des travaux pertinents et en assurant de manière réfléchie les services à la population.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.